

LISTE DES DELIBERATIONS

CENTRE MUNICIPAL

1- Création du Centre Municipal de Santé : constitution, approbation du projet de santé et approbation du règlement intérieur

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la création du Centre Municipal de Santé, le projet de santé et le règlement intérieur.

2- Adhésion à l'accord national des centres de santé du 8 juillet 2015

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'adhérer à l'accord national du 8 juillet 2015 destiné à organiser les rapports entre les Centres de Santé et les Caisses Nationales d'Assurance Maladie et a autorisé l'encaissement des recettes.

3- Adhésion à la Fédération Nationale des Centres de Santé

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'adhérer à la Fédération Nationale des Centres de Santé et a précisé que les crédits sont prévus au budget annexe « Centre Municipal de Santé ».

FINANCES

4- Création du budget annexe « Centre Municipal de Santé »

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de créer un budget rattaché non assujéti à la TVA et appliquant la nomenclature M57 des collectivités et établissements de plus de 3.500 habitants à compter du 1^{er} mai 2024.

5- Approbation des tarifs du Centre Municipal de Santé

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'appliquer les tarifs des médecins généralistes conventionnés du secteur 1 fixé par la Sécurité Sociale et servant de base de remboursement de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Il a été décidé également de pratiquer les tiers-payant sur la partie obligatoire et de facturer le remboursement des consultations directement aux organismes de Sécurité Sociale.

6- Approbation du budget primitif 2024 du budget annexe Centre Municipal de Santé

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le budget primitif 2024.

PERSONNEL

7- Création d'emplois permanents pour le Centre Municipal de Santé

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de créer 2 emplois de médecin à temps complet.

8- Modification de la délibération n°2020 D69 sur la mise en place du RIFSEEP – Ajout du cadre d'emploi des médecins territoriaux

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité les différentes modifications pour prendre en compte le nouveau cadre d'emplois des médecins territoriaux de catégorie A.